

Partenariat Initiativ'retraite 42 et GROUPAMA



Signature du contrat de partenariat le jeudi 2 juillet 2015 à St Bonnet les Oules entre Henri ROBIN, Président AROPA42 et Géraldine LORISSON Chef des Ventes, en présence de Bernard REVOL responsable régional des partenariats.

Conditions particulières réservées aux adhérents de Initiativ'retraite 42.

En assurances :

- * Réduction sur l'Assurance Automobile de : 10 % sur les véhicules à usage strictement personnel et privé.
- * Réduction de 10 % sur les contrats « multi-risques » garantissant le ou les biens d'habitation.
- * Réduction de 10 % sur les contrats Accident de la vie privée, pour vous, vos enfants et petits-enfants.
- * Réduction de 15 % sur les contrats individuels complémentaires frais de soins GROUPAMA Santé Active (GSA) sous condition d'avoir au moins un autre contrat souscrit ou souscription facultative à un contrat « collectif groupe » AROPA à gestion individuelle.

En prévention :

- * Réduction de 5€/mois sur l'abonnement mensuel au service de télésurveillance « NOE » des personnes.
- * Frais d'installation gratuit pour télésurveillance des biens d'habitation ;
- * Réduction pouvant aller jusqu'à 20 % du prix appliqué suivant le jour de la semaine pour les stages Centaure «Particuliers».
- * Plus d'autres avantages liés aux démarche « Groupama privilèges ».

Ces avantages sont conditionnés par une démarche personnelle auprès de l'agence GROUPAMA la plus proche.

Offres soumises à conditions. Voir avec agence locale Groupama.